



REPUBLIQUE LIBANAISE
&
CHAMBRE DE COMMERCE ET D' INDUSTRIE DE
BEYROUTH

République Libanaise
Bureau d'assistance technique pour la Réforme Administrative
Centre des Projets d'Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

Mission d'Evaluation en vue du Renforcement des Capacités de
la Chambre de Commerce et d'Industrie de Beyrouth dans ses
Relations avec l'Union Européenne

Préparée par

Talal Torbey

Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUD
1996



MISSION D'EVALUATION EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BEYROUTH DANS SES RELATIONS
AVEC L'UNION EUROPEENNE

SOMMAIRE

I -	CADRE GENERAL	1
II -	LE PROGRAMME MEDA	4
III -	ACTIONS D'APPUI AU SECTEUR PRIVE	6
	3-1 Organisation de l'interface avec la Commission Européenne	6
	3-2 Amélioration de l'environnement institutionnel	6
	3-3 Développement du commerce	7
	3-4 Promotion des investissements	8
	3-5 Développement du secteur financier	9
	3-6 Amélioration des performances des entreprises	9
	3-7 Promotion du rôle des organismes représentatifs	10
	3-8 Encouragement de la collaboration entre les entreprises	11
	3-9 Aide à la privatisation	11
	3-10 Mise à niveau de l'infrastructure	11
	3-11 Appui aux micro-entreprises	12
	3-12 Développement des ressources humaines	13
IV -	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	14
ANNEXE-	MAROC/UNION EUROPEENNE: Les instruments de soutien aux entreprises	

MISSION D'EVALUATION EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BEYROUTH DANS SES RELATIONS AVEC L'UNION EUROPEENNE

Conformément aux termes de référence de la mission du Consultant qui s'est déroulée pendant 2 semaines au Liban au mois d'août 1996 et au résultats des contacts sur le terrain, ce rapport contient:

- Une présentation du cadre général des relations du Liban avec l'Union Européenne accompagnée d'une présentation du nouveau cadre MEDA.
- Une description des priorités d'action de l'Union Européenne en matière d'appui au secteur privé des pays méditerranéens, suivie de quelques exemples d'actions concrètes réalisées ou programmées dans certains pays de la zone. La présentation du cas du Liban est illustrée pour chacune des actions connues.
- Des conclusions et recommandations en matière d'organisation des relations de la CCIB avec la Commission Européenne.

Une analyse d'un cas concret des relations du secteur privée d'un pays méditerranéen, en l'occurrence le Maroc, avec l'Union Européenne, figure en annexe.

I- CADRE GENERAL

Dès le début des années 60, la Communauté Européenne, par la signature d'accords de coopération, a fait des pays du bassin méditerranéen des partenaires commerciaux privilégiés.

Les relations entre les pays de l'Union Européenne et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte, Jordanie, Liban, Syrie, Israël) ont longtemps été régis par des accords de coopération élargis signés en 1975 (Israël), 1976 (Algérie, Maroc, Tunisie), et 1977 (Egypte, Jordanie, Liban, Syrie).

Les accords de coopération dont certains sont encore en vigueur comportaient :

- un volet de coopération économique scientifique et technique
- une exemption des droits de douane et une suppression des contingents pour les produits industriels exportés vers l'Europe (à l'exception des produits textiles)
- un accès privilégié pour la plupart des produits agricoles assorti toutefois de contingents tarifaires et de calendrier qui protègent le marché européen,
- l'instauration d'un Conseil de coopération, qui se réunit une fois par an
- l'attribution de concours financiers dans le cadre de protocoles bilatéraux renouvelés tous les quatre ans, constitués de dons et de prêts.

Cette coopération mise en oeuvre par le biais de privilèges commerciaux (réductions tarifaires ou libre-accès) et de protocoles financiers (composés de dons budgétaires et de prêts BEI), ne correspondait pas à une approche globale des relations euro-méditerranéennes.

Une nouvelle orientation a commencé à se dessiner en 1992 lors de l'adoption de la Politique Méditerranéenne Rénovée. Ceci s'est traduit par un doublement du montant global des protocoles financiers et la constitution de deux nouveaux outils de coopération :

- Une ligne horizontale constituée de prêts BEI destinée au financement de projets de coopération régionale entre les pays tiers méditerranéens
- Des réseaux de coopération (MED-CAMPUS, MED-MEDIA, MED-URBS, MED-INVEST) dans le cadre de la politique méditerranéenne décentralisée.

Au Conseil Européen de Cannes de juin 1995, les Chefs d'Etats et de gouvernements ont manifesté leur ambition en matière de coopération avec les PTM en annonçant une augmentation substantielle des crédits alloués à cette région. Quelque mois plus tard, à la Conférence Euro-

méditerranéenne de Barcelone, en novembre 1995, la tendance à la globalisation et à l'intégration des instruments de partenariat a été confirmée.

L'ambition de l'Union Européenne est aujourd'hui de mettre en place un véritable partenariat avec ces pays, ce qui implique de nouveaux accords liant davantage encore l'UE aux pays tiers méditerranéens. Des accords d'association ont donc été signés avec la Tunisie (17 juillet 1995), Israël (20 novembre 1995) et le Maroc (26 février 1996) et des négociations ont été engagées avec d'autres pays dont l'Egypte, la Jordanie et le Liban.

Chypre et Malte ont bénéficié d'accords d'association dès les années 70. En 1990 ces deux pays, affirmant leur volonté de s'imposer comme charnière entre les Etats de l'UE et le monde arabe, ont déposé des demandes d'adhésion. La Commission ayant répondu de manière favorable, les négociations devraient débuter dans les semaines suivant la Conférence Intergouvernementale qui s'est ouverte en mars 1996.

L'accord d'association signé avec la Turquie n'a été que tardivement mis en oeuvre, des crises politiques ayant perturbé le processus. La candidature de la Turquie a été temporairement rejetée en 1987, mais l'union douanière a finalement été mise en place le 1er janvier 1996.

A partir du mois de septembre 1996 un seul règlement, MEDA, se substituant aux différents protocoles bilatéraux servira de cadre unique à la coopération entre l'UE et les PTM.

II- LE PROGRAMME MEDA

Le programme MEDA a pour objectif de faire de la Méditerranée une région de stabilité politique et de prospérité économique et d'instaurer une zone euro-méditerranéenne de libre-échange à l'horizon 2010. La création de cet espace commercial commun entre les PTM et l'UE aura pour but de stimuler dans ces pays la réforme des structures en général et de l'industrie en particulier afin qu'ils puissent résister à la concurrence européenne. Les européens y trouveront, au travers de l'ouverture des marchés, de nouveaux débouchés pour leurs produits et une nouvelle zone d'investissement.

La politique de l'UE s'articule dans le programme MEDA en trois volets:

- actions de soutien à la transition économique et à la mise en place d'une zone de libre-échange,
- actions destinées à favoriser le développement économique et social durable,
- actions de soutien à la coopération régionale et transfrontalière.

Bien que le second volet devrait représenter au moins l'équivalent en dotation budgétaire de ce qui avait été engagé durant le quatrième protocole, c'est bien l'aspect "transition économique" du premier volet de MEDA qui représentera le plus grand effort budgétaire.

Le troisième volet, qui est le plus innovateur représentera vraisemblablement 10% de MEDA. Il a une justification à la fois politique, car il renforce les occasions qu'ont ces pays de travailler ensemble sur des projets communs, et économique, tant la faiblesse de leurs relations commerciales ne constitue pas une base solide pour l'intégration future de la zone. Moins de 5% du commerce des PTM se fait entre eux. La structure de leur balance commerciale porte les stigmates d'un commerce principalement fondé sur des relations Nord-Sud avec l'Europe.

Par l'instauration d'une zone de libre-échange Nord-Sud, l'Europe a également l'ambition de créer les conditions nécessaires à l'établissement d'un mouvement régional qui aboutira à la création d'une zone de libre-échange Sud-Sud.

L'enveloppe financière est particulièrement importante et positionne MEDA à un niveau comparable aux programmes destinés à l'Europe Centrale et Orientale, et aux pays de l'ancienne Union Soviétique. Elle s'élèvera, ainsi qu'il a été décidé à Cannes à 4685 Millions d'Ecus, auxquels s'ajouteront les prêts sur ressources propres de la BEI lorsque son conseil d'administration en aura pris la décision. On parle de l'octroi aux PTM de prêts BEI d'un montant équivalent aux dons de la Commission.

Les dons de la Commission comprennent d'une part 3425 MECU émanant du nouveau règlement MEDA, et d'autre part, les reliquats des quatre premiers protocoles, les protocoles 1994-1998 de Chypre et Malte, l'action spéciale Turquie et le soutien aux Territoires Occupés.

Les procédures à suivre dépendront de la nature du projet et du mode de financement.

III- ACTIONS D'APPUI AU SECTEUR PRIVE

3-1 Organisation de l'interface avec la Commission Européenne

L'application du règlement MEDA nécessite de la part du pays bénéficiaire la nomination d'un Coordinateur National. Dans le cadre des anciens protocoles, le Liban a désigné le CDR comme ordonnateur national pour la mise en place de projets financés par ces protocoles. L'expérience acquise lors de son mandat d'ordonnateur national et sa maturité institutionnelle fera probablement du CDR l'entité qui sera désignée par le gouvernement libanais pour la tâche de Coordinateur National.

3-2 Amélioration de l'Environnement Institutionnel

Le secteur public est un facteur clé dans le développement des PME. Il est appelé à fournir un environnement stable pour les entreprises. Une stabilité macroéconomique et une politique économique appropriée constituent la condition fondamentale pour un développement économique durable. Une politique cohérente, transparente et non discriminatoire en matière de fiscalité et de normes facilite le développement des entreprises.

La Commission a l'intention de poursuivre sa méthode de travail avec les partenaires méditerranéens et les institutions de Bretton Woods en vue de renforcer les cadres macroéconomiques et de développer les procédures de soutien aux économies libérales permettant de favoriser le développement des investissements privés. Elle va poursuivre son appui à la formulation de pareilles politiques en fournissant une assistance technique pour leur formulation et une assistance financière pour les programmes d'ajustement structurel. La Commission a déjà fourni un appui pour ce type de

programmes dans plusieurs pays méditerranéens: Maroc, Tunisie, Algérie et Jordanie. D'autres programmes sont en cours d'élaboration pour la Tunisie et la Jordanie.

La Commission fournit également un appui pour adapter le cadre législatif et institutionnel permettant le développement d'une économie de marché favorable au développement des entreprises. Elle fournit également une assistance pour la mise à niveau des services de statistiques à travers un programme nouveau appelé MED-Stat. .

La Commission Européenne a accordé en 1996 un don de 38 millions d'Ecus au Liban pour un programme de réhabilitation de l'Administration. Il est prévu de confier la coordination de ce programme à l'OSMAR (Office of the Minister of State for Administrative Reform), qui interviendra à travers la TCV (Technical Coordination Unit), le PMS (Programme Monitoring Consultancy), et les équipes MSC (Management Support Consultancy). Le programme prévoit également une coordination permanente, par le PMC, des équipes d'assistance technique déléguées au sein des institutions sectorielles.

3-3 Développement du commerce

Un objectif clé de la politique de l'Union Européenne est d'établir une zone Euro-Méditerranéenne de libre échange, ce qui implique une forte intégration régionale.

L'environnement réglementaire entourant le commerce reste complexe dans beaucoup de pays méditerranéens. Parmi l'arsenal régulateur figurent des mesures telles que les licences d'importation et d'exportation, les taxes à l'exportation et les restrictions quantitatives, les pratiques et codes restrictifs, la politique de change et du crédit.

La libéralisation du commerce et l'ouverture des frontières aux marchandises seront facilitées par une harmonisation des standards et des normes. Une action dans ce sens est en cours en Tunisie. Elle sera généralisée à d'autres pays. D'autres actions pour

faciliter le commerce ont eu lieu avec l'appui de la Commission dans les pays méditerranéens. L'expérience pilote qui a le plus réussi est la mise en place au Maroc d'une organisation pour la promotion des exportations appelée EUMAGEX, dont la description figure en annexe.

La Commission Européenne a accordé en 1996 un don de 6 millions d'Ecus au Liban, pour un programme d'harmonisation des normes industrielles et des standards. Ce programme sera coordonné par LIBNOR sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, assisté par IDAL (Conseil pour le Développement des Investissements du Liban), pour le volet promotion des investissements productifs.

3-4 Promotion des investissements

L'investissement étranger direct est un moyen important pour le transfert du savoir-faire entre pays de niveaux de développement économique différents.

La Commission assistera les pays méditerranéens dans la création d'un environnement favorable pour attirer les investisseurs étrangers, en particulier les investisseurs européens. L'action de l'UE portera sur l'adaptation des lois, des règlements et des procédures administratives, ainsi que sur la création d'instruments de promotion des investissements.

Dans ce sens, la Commission étudie actuellement les mesures de soutien à l'APIE (Agence pour la Promotion des Investissements Etrangers) en Tunisie.

Au Liban, en 1994 le Conseil des Ministres a créé par décret le Conseil pour le Développement des Investissements au Liban (IDAL). Cet organisme, rattaché à la présidence du Conseil des Ministres est chargé d'attirer les capitaux privés à investir dans les entreprises de travaux engendrés par le plan de développement national et de reconstruction du Liban. IDAL pourrait à son tour bénéficier de la même assistance accordée par la Commission Européenne à l'APIE.

3-5 Développement du secteur financier

Le secteur financier joue un rôle critique dans le développement des économies concurrentielles, pas seulement en mobilisant l'épargne mais également en réalisant un investissement efficace. MEDA fournira une assistance technique pour le développement du secteur financier au niveau

- de la formulation de la politique financière
- du renforcement du rôle des Banques Centrales (programmes en cours en Egypte et en Syrie)
- du développement des banques commerciales (programme en cours en Tunisie et en Egypte).

Une attention particulière sera accordée au développement des banques d'investissement. La Commission fournira une assistance technique et un capital-risque pour la mise en place de banques d'investissement, en coordination avec la BEI et ECIP. L'objectif principal sera de jouer le rôle de catalyseur pour lever des capitaux à partir d'autres sources.

La Banque Centrale de la Tunisie a obtenu une aide pour développer sa fonction de formation afin d'être en mesure de suivre l'évolution du secteur financier et de garantir un contrôle approprié des nouveaux produits et l'utilisation des nouvelles technologies. Le programme prévoit également le financement de la formation des cadres de la Banque Centrale en Tunisie auprès des Banques Centrales des pays européens.

3-6 Amélioration des performances des entreprises

La disponibilité des services dans le domaine des affaires est sévèrement limitée à travers la région méditerranéenne. Le savoir-faire et l'information manquent. La mise à niveau de la compétitivité des entreprises actuelles nécessite le recours à des services spécialisés.

Des Centres d'Affaires sont en cours d'installation au Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie, Territoires Autonomes Palestiniens, et la Syrie. Ils fourniront une gamme de services de conseil, d'information et de formation aux entreprises locales. Ces services comportent des conseils en planification, développement, marketing, packaging, promotion, développement des exportations, design du produit, amélioration de la compétitivité, et le management de la qualité. Les services d'information comportent l'accès à BC-Net, BRE et les Euro Info Centres. Les centres d'affaires encouragent le développement des services locaux de conseil.

Le Liban a pris du retard pour ce volet. Son programme indicatif national signé en juin 1995 prévoit l'établissement d'un centre d'affaires. La proposition de financement correspondante n'est pas encore établie.

3-7 Promotion du rôle des organismes représentatifs

L'un des objectifs majeurs du programme MEDA est de développer la capacité des associations d'entreprises à analyser et articuler les intérêts de leurs membres et d'assurer des prestations de service au bénéfice des associés. Les institutions visées comporteront les vastes réseaux de Chambres de Commerce, les Chambres d'Industrie, les Fédérations des Chambres de Commerce, etc.

Les Centres d'affaires auront pour tâche de promouvoir le développement des associations et des fédérations des entreprises. Il est également prévu que MED-Invest encourage la constitution de réseaux d'associations et de Chambres de Commerce entre l'Europe et la région méditerranéenne. Un appui sera également fourni aux syndicats des travailleurs.

3-8 Encouragement de la collaboration entre les entreprises

Une grande partie des efforts des Centres d'Affaires sera consacrée à l'encouragement de la collaboration entre les entreprises européennes et méditerranéennes, par l'intermédiaire de plusieurs instruments dont les joint-ventures, la licence, la franchise, et la sous-traitance. Dans ce sens les centres d'affaires complètent le rôle des programmes MED-Invest et ECIP.

A travers MED-Invest, la Commission facilite la participation des entreprises méditerranéennes à Euro-Partenariat regroupant le monde des entreprises en Europe. Les rencontres passées ont eu lieu à Dortmund, Bilbao, Gdansk, Glasgow, Lille et Porto. D'autres moyens pour faciliter la collaboration entre les entreprises seront explorés à côté du rôle joué par BC-Net, BRE et les Euro Info Centres.

3-9 Aide à la privatisation

Les programmes de privatisation peuvent constituer un élément important dans le développement du secteur privé. Beaucoup de pays se sont engagés sur la voie du désengagement du secteur public.

La Commission fournit actuellement une assistance technique dans ce sens à l'Egypte, et une action similaire est en cours de préparation pour le Maroc, la Tunisie et la Jordanie. Il est probable que ces programmes seront complétés par des opérations capital-risque de la part de la Commission, et des prêts de la BEI.

3-10 Mise à niveau de l'infrastructure

Les entreprises sont largement dépendantes des réseaux de l'infrastructure existante qui relèvent souvent du domaine public: électricité, eau, communications,

télécommunications, etc. Ces facilités conditionnent largement la compétitivité des entreprises.

En plus des prêts de la BEI, la Commission appuiera les programmes destinés à réduire les coûts de l'infrastructure, et à fournir une bonification d'intérêt pour les prêts BEI destinés au secteur de l'environnement.

La Commission fera bénéficier les partenaires méditerranéens de l'expérience des pays de l'Union Européenne dans le domaine de l'infrastructure et de la privatisation des services de l'Etat. Une assistance technique est actuellement fournie au Maroc dans le domaine législatif pour la privatisation des services de télécommunication.

3-11 Appui aux micro-entreprises

Les micro-entreprises jouent un rôle clé dans l'économie des pays méditerranéens, en particulier les entreprises familiales. La politique de l'Etat joue un rôle fondamental dans le développement de cette catégorie d'entreprises.

Une attention particulière sera accordée par la Commission à l'accès des micro-entreprises aux systèmes de crédit.

Au Maroc la Commission a financé un fonds d'appui aux micro-entreprises avec principalement deux objectifs:

- répondre aux besoins non financiers des micro-entreprises: locaux commerciaux, formation, condition féminine, environnement local plus favorable et développement institutionnel,
- répondre aux besoins financiers (capitaux et garanties) des micro-entreprises quand elles n'ont pas accès aux mécanismes financiers habituels.

3-12 Développement des ressources humaines

Le développement institutionnel et le développement des ressources humaines sont dans le coeur des actions décrites ci-dessus. l'Ecole Euro-Arabe de Gestion à Grenade represente une action importante dans la formation à la gestion. La Commission appuie les actions de développement des sociétés pluralistiques et tolérantes.

IV- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La présentation du cadre MEDA et des actions appuyées par ce programme met en lumière deux points essentiels:

- L'importance de l'enjeu des accords d'association avec l'Union Européenne et le risque de transformer la chance historique d'intégration dans un monde économiquement développé en un désastre pour les entreprises, l'économie nationale et les emplois.
- La disponibilité d'un cadre de coopération doté de moyens financiers importants permettant d'assurer un soutien aux entreprises pendant la période de transition.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Beyrouth a un rôle important à jouer au service de ses adhérents. Elle peut bénéficier, pour l'accomplissement de sa mission, de plusieurs appuis dans le cadre des actions décrites ci-dessus:

- bénéficier de l'aide de la Commission pour mettre en place une structure de promotion des exportations à l'image d'EUMAGEX au Maroc.
- bénéficier du concours du Centre d'Affaires qui sera créé (tardivement) au Liban pour développer ses services d'information aux entreprises (toute la panoplie de MED-Invest volet A). La CCIB héberge actuellement l'Euro Info Centre.
- bénéficier du concours de la Commission au sujet de la promotion des organismes représentatifs.
- bénéficier des actions de MED-Invest. La phase pilote de ce programme est actuellement terminée. une nouvelle phase sera bientôt lancée. Elle sera sensiblement identique à la phase pilote.
- bénéficier du soutien financier de la Commission pour les actions de la CCIB en matière de formation et de développement des ressources humaines.

Pour pouvoir bénéficier pleinement des facilités mises à disposition par l'Union Européenne la CCIB serait amenée

à organiser une structure spécialisée dans ce domaine. Toute tentative d'organisation doit obéir à quelques principes dont les plus importants sont:

- L'institutionnalisation des relations avec l'Union Européenne: les relations actuelles de la CCIB avec la Commission se caractérisent par la personnalisation des contacts avec les décideurs, sans individualisation claire de l'interface.
- La continuité des relations: des contacts fréquents sont nécessaires pour la saisie des enjeux des relations avec la Commission et la connaissance des procédures pour bénéficier de l'appui européen.
- L'adhésion à un réseau européen de Chambres de Commerce: certains mécanismes d'aide nécessitent l'intervention de plusieurs bénéficiaires originaires de plusieurs pays.

L'organisation d'une structure chargée des relations avec la Commission Européenne devra comprendre:

- Un Coordinateur du secteur privé

Le nombre d'interventions de la Commission Européenne dans le domaine du secteur privé est appelé à augmenter. A cet égard et afin d'assurer la coordination entre la Commission et les bénéficiaires, de suivre ces programmes, de garantir une coordination totale avec le Coordinateur National et les organisations et établissements compétents et d'assurer la consultation et la collaboration nécessaires des organismes d'aide des Etats membres et des autres institutions internationales, notamment la Banque Mondiale, il est recommandé de nommer un coordinateur du secteur privé. La Commission Européenne a financé un poste similaire en Tunisie, (avec comme particularité que le coordinateur rende compte aux services de la Commission).

- Une équipe de mise en place

Pour la constitution des dossiers, gestion des actions en cours, appui logistique au coordinateur. La taille de

cette équipe sera adaptée à l'intensité des contacts avec la Commission et son évolution dans le temps.

L'ensemble de cette équipe (y compris le Coordinateur) devra s'initier aux relations avec la Communauté par des séances de formation qui peuvent avoir lieu avec l'appui technique ou financier de la Commission. Il faudra également prévoir des visites régulières aux services de la Commission à Bruxelles, et d'autres CCI européennes.

L'annexe qui suit décrit d'une façon succincte mais exhaustive l'ensemble des actions et instruments mis en place dans les relations du secteur privé au Maroc avec l'Union Européenne.

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

ANNEXE

MAROC/UNION EUROPEENNE
Les instruments de soutien aux entreprises

Depuis la mi-1992, l'Union Européenne a commencé à mettre en oeuvre au Maroc l'ensemble des instruments de partenariat et de développement de la Petite et Moyenne Entreprise qu'elle avait à l'origine développés pour ses propres besoins.

Mis au service du partenariat d'entreprises (partenariat qui peut prendre la forme, par exemple, d'accords commerciaux ou technologiques, d'accords de sous-traitance, de prises de participation, de création d'entreprises conjointes), ces 11 instruments constituent une véritable panoplie au service des entrepreneurs marocains. Ils se répartissent en 4 catégories:

1- L'information générale des entreprises

- EURO INFO MAROC

2- La mise en relation d'entreprises

- BC-NET
- BRE
- EUROPARTENARIAT
- MED PARTENARIAT MAROC 1995
- MED INTERPRISE
- ECIP (Facilité n°1)

3- Les services destinés aux entreprises

- ECIP (Facilités n°2 et 4)
- EUMAGEX
- EURO MAROC SERVICES

4- Le financement des entreprises

- Capital-risque BEI
- ECIP (Facilité n°3)
- SPP/MOUSSAHAMA

1- EURO INFO MAROC

EURO INFO MAROC est un Centre Européen pour l'information des Entreprises au Maroc. Installé à Casablanca et géré par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), il a trois objectifs:

- assurer la mise à disposition permanente aux entreprises marocaines d'un flux régulier d'information et de conseil sur le Marché Unique Européen (règlements et directives, normes et standards, politique commerciale, etc...)
- informer et aider les entreprises marocaines sur tout programme de l'Union Européenne qui promeut le partenariat à travers des instruments de mise en relations, de financement et de conseil (BC NET, BRE, Europarténariat, ECIP, Capital-risque BEI, etc...)
- informer les entreprises européennes à travers le réseau des Euro Info Centres (EIC) en Europe, sur l'environnement économique du Maroc ainsi que sur tous les aspects liés à l'investissement.

En pratique, EURO INFO MAROC est raccordé au réseau existant des EURO INFO CENTRES qui compte 220 correspondants dans l'ensemble de l'Union Européenne.

Il fournit l'information sous plusieurs formes: documentation disponible sur place, accès à des banques de données informatisées, réponses personnalisées à des questions spécifiques.

2- BC-NET

Le réseau BC-NET est un système informatique orienté vers la mise en relation d'entreprises. Il s'agit d'un mécanisme confidentiel qui fonctionne à travers des conseillers d'entreprises et d'autres intermédiaires. Le réseau BC-NET dispose de plus de 600 correspondants dans l'Union Européenne.

L'avantage du réseau est d'une part la rapidité et d'autre part son caractère confidentiel qui permet une sélection plus précise des partenaires potentiels. BC-NET est l'abréviation de Business Cooperation Network.

La convention raccordant le Maroc au réseau BC-NET a été signée à Bruxelles le 2 juillet 1993 et le système informatique est opérationnel depuis le 30 septembre 1993. Le correspondant du Maroc de BC-NET est le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), qui assure l'interface avec l'ensemble des banques marocaines. Chaque agence peut désormais fournir conseils et assistance pour l'établissement des demandes de coopération à travers le BC-NET. Le coût pour chaque demande est fixé à 150 Dirhams.

3- BRE

Le Bureau de Rapprochement des Entreprises (BRE) est un système de mise en relation d'entreprises qui permet la recherche de partenaires d'une manière simple et non confidentielle, c-à-d par voie d'annonces. Les BRE situés au Maroc font partie d'un réseau de 273 correspondants répartis à travers l'Union Européenne qui peuvent traiter les demandes de recherche de partenaires, le tout étant coordonné par le service central BRE à Bruxelles.

Il existe 5 correspondants au Maroc: BMCI, Bourse Nationale de Sous-Traitance et de partenariat (BNSTP), Crédit du Maroc, l'Economiste et les Nouvelles du Nord (qui publient dans leurs éditions des profils d'entreprises européennes cherchant un partenaire).

4- EUROPARTENARIAT

Il s'agit de rencontres d'entreprises se déroulant en Europe et auxquelles des entreprises marocaines peuvent participer.

L'organisation qui s'étale sur un an prévoit 4 étapes:

- l'identification et la sélection des entreprises locales
- l'établissement d'un catalogue multilingue précisant, secteur par secteur, les caractéristiques de chaque PME sélectionnée et ses propositions de coopération.
- ensuite interviennent une très large diffusion de ces catalogues et une recherche active de partenaires potentiels à travers des consultants et chambres de commerce dans chaque pays et aussi à l'aide des réseaux existants tels que BC-NET, BRE, etc.

- enfin une rencontre de 2 jours entre entreprises qui permet à travers un système de rendez-vous informatisé et un service d'interprétariat et de secrétariat un grand nombre de contacts.

Il est estimé que 40% des contacts aboutissent à un accord inter-entreprises.

5- MED PARTENARIAT MAROC 1995

Il s'agit d'un programme de rencontres entre entreprises similaire à Europartenariat qui s'est tenu au Maroc au mois de mai 1995.

Cette formule a permis aux entrepreneurs marocains de rencontrer pendant 2 jours un grand nombre de PME européennes (plus de 700) dans un encadrement professionnel adéquat.

MED Partenariat est placé sous le haut patronage du roi du Maroc. En collaboration avec les ministères du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et des Finances, l'organisation est confiée à la Fédération des Chambres de Commerce de l'Union Européenne au Maroc. Il a aussi été créé un Comité de suivi composé des tous ces organismes.

6- MED INTERPRISE

Ce programme s'inspire des rencontres Europartenariat, mais se situe à une échelle plus modeste et plus ciblée. Des rencontres d'entreprises peuvent être proposées et sont organisées par des organismes régionaux ou nationaux (Chambres de Commerce, Agences de Développement, Patronat) d'au moins 3 pays. Le programme peut porter sur un secteur économique ou un sujet particulier (technologie, services, etc.) et rassemble au moins 10 entreprises de chaque région ou pays participant. La Commission finance sous forme de don jusqu'à 40 000 Ecus par manifestation. Le solde est financé par les organismes participants.

La première INTERPRISE concernant le Maroc a été organisée en 1994 et a rassemblé environ 100 entreprises du Maroc, de Catalogne et de la région Rhône-Alpes.

7- ECIP

Le programme ECIP apporte un soutien financier adapté aux différentes phases de la création d'entreprises conjointes entre partenaires européen et marocain. ECIP s'adresse prioritairement aux PME. Une des 4 facilités offertes concerne la mise en relation d'entreprises.

La facilité n°1 s'adresse à la phase préliminaire du processus de coopération: identification de projets et de partenaires à travers des études (de marché, d'identification de potentialités d'investissement, etc.) ou des séminaires réunissant des partenaires potentiels. Elle subventionne jusqu'à 50% du coût avec un maximum de 100 000 Ecu.

La facilité n°2 concerne la préparation d'un projet d'entreprise conjointe pour permettre à l'entreprise de rassembler tous les éléments qui rendront le projet viable: sélection définitive d'un partenaire, mise sur pied d'unités pilotes de production, etc. ECIP peut effectuer une avance sans intérêts jusqu'à 50% du coût, plafonnée à 250 000 Ecus, remboursable ou convertible en prise de participation, ou éventuellement en subvention si le projet n'aboutit pas dans un délai de 2 ans.

La Facilité n°3 qui concerne le financement en capital est applicable au Maroc uniquement pour le partenaire européen et par l'intermédiaire d'une banque européenne, ceci en raison de la disponibilité du capital-risque BEI pour toutes les banques marocaines. Un financement ECIP Facilité n°3 peut être obtenu pour les nouvelles entreprises conjointes ou celles en expansion, ainsi que pour l'investissement d'entreprises locales travaillant sous licence avec des entreprises européennes. Le financement, sous forme de prêt, ne peut dépasser 20% du capital de l'entreprise ou 1 million d'Ecus.

La facilité n°4 concerne le développement des ressources humaines à travers la formation, l'assistance technique et l'assistance à la gestion des entreprisesz conjointes, nouvelles et existantes. Le financement se fait par le biais de prêts sans intérêts jusqu'à 50% du coût, plafonné à 250 000 Ecus.

Une convention-cadre a été signée en 1993 entre 3 banques marocaines et ECIP. Ces banques instruisent les demandes concernant les facilités 2 et 4 sans nécessairement apporter elles-mêmes une contribution financière.

8- EUMAGEX

La société Euro-Marocaine de Gestion à l'Exportation, EUMAGEX, a été créée en 1994 avec l'assistance technique et financière de l'Union Européenne. Elle a pour but d'aider les PME/PMI dans la mise en place initiale de leur réseau de vente à l'exportation. Le capital d'EUMAGEX est de 2 millions de Dirhams, il est souscrit par les banques BMCE, BCP et la Société Générale, ainsi que par la SMAEX, le Casablanca World Trade Center et un investisseur privé.

Dans un premier temps, EUMAGEX agit comme un véritable service export pour le compte de l'entreprise qui fait appel à ses services. Dans un deuxième temps, dès que le niveau de chiffre d'affaires à l'exportation convenu à l'avance a été atteint, EUMAGEX recrute et forme l'équipe du service export qui sera intégré définitivement à la firme qui prendra donc son relais.

En accord avec les ministères du Commerce, de l'Industrie et de l'artisanat, et la Commission Européenne, deux secteurs ont été choisis pour la période de démarrage:

- les produits des industries mécaniques, métallurgiques et électriques,
- les produits du secteur agro-alimentaires.

9- EURO MAROC SERVICES

C'est une société de services aux entreprises créée avec l'assistance technique et financière de l'Union Européenne.

Comprenant des partenaires marocains et européens, la société concentre dans un premier temps son activité sur le secteur textile-habillement. EURO MAROC SERVICES a pour objectifs de fournir aux entreprises assistance et conseil dans des domaines qui sont en cours de définition sur la base d'une étude de marché.

10- Capital-risque BEI

Le capital-risque BEI est utilisé en priorité pour la mise à disposition de fonds propres en faveur d'entreprises privées, en particulier celles auxquelles s'associent des personnes physiques ou morales ressortissantes d'un Etat membre de l'Union Européenne.

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

Les bénéficiaires sont les promoteurs locaux dans le capital de sociétés établies en joint-venture avec des entreprises européennes.

Les capitaux à risque sont destinés à financer des projets de réhabilitation ou d'extension d'entreprises des secteurs productifs, plus particulièrement industriels.

La mise en oeuvre de cet instrument est confiée au Maroc aux banques de développement, banques commerciales et sociétés de financement spécialisées ayant conclu un accord particulier avec la BEI.

Les intermédiaires financiers sont responsables, conjointement avec le promoteur, de l'identification, de l'analyse, de la présentation et du suivi des initiatives financées par cet instrument.

La dotation actuelle est de 20 millions d'Ecus pour les partenaires marocains et 9 millions d'Ecus pour le partenaire européen.

11- SPP/MOUSSAHAMA

La société de prise de participation et de partenariat (SPP/MOUSSAHAMA) est une société spécialisée en capital-risque à laquelle sont associées 5 banques marocaines publiques et privées. Cette société a été créée avec l'assistance technique et financière de la BEI et dispose d'un capital de 55,5 millions de dirhams. Cette société peut financer toute entreprise marocaine sans partenaire européen. Elle procède à des investissements en capital et peut occasionnellement procéder à des avances en compte courant ou à des souscriptions à des émissions de "quasi fonds propres". Elle peut aider à la création d'entreprises, au renforcement des capitaux propres, au financement d'opérations de croissance externe ou à des réorganisations à l'actionnariat. La taille des investissements de SPP/MOUSSAHAMA se situe à titre indicatif entre 1 et 10 millions de dirhams avec un maximum de 10% des fonds propres de SPP.

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)